



Cdd intermittent et temps plein

Par **Magic**, le **12/12/2010 à 15:04**

Bonjour,
Je travaille depuis deux ans dans une société de spectacle avec des contrats d'intermittents du spectacle, pour un dizaine de jours par mois. En réalité je suis présent à 100% tous les jours et certains WE. Je peux le prouver via les échanges de mails à mon nom.
La société est en passe d'être rachetée et les actionnaires actuels et futurs cherchent à me mettre sur la touche, le premier pour "habiller la mariée" en allégeant les charges et les seconds pour placer leur personnel.
Puis-je demander la re-qualification de mon contrat en CDD auprès des Prud'hommes, avec demande d'indemnisation des jours non payés ?
Je suppose que je devrais dans ce cas rembourser les assedic et les charges liées.
Mon employeur doit-il les rembourser si j'obtiens gain de cause ?

Par **DSO**, le **12/12/2010 à 16:05**

Bonjour,
Je ne comprend votre question. Voulez-vous demander la requalification de votre contrat à temps plein ? en CDI ?
Cdt,
DSO

Par **P.M.**, le **12/12/2010 à 17:44**

Bonjour,
Je rappelle quelques règles sur le travail dissimulé par [ce dossier](#)